

## **Formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait**

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée constitue un voyage à forfait au sens de la directive européenne 2015/2302, transposée en droit belge par la loi du 21 novembre 2017.

À ce titre, vous bénéficiez de l'ensemble des droits protecteurs prévus par la réglementation européenne et belge en matière de voyages à forfait.

Travel Horizons SRL est pleinement responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage inclus dans le contrat.

Conformément à la loi, Travel Horizons SRL disposera d'une garantie d'insolvabilité permettant le remboursement des sommes versées et, le cas échéant, le rapatriement des voyageurs.

### **Informations importantes et droits essentiels du voyageur :**

- Vous recevez avant la conclusion du contrat toutes les informations essentielles concernant le voyage à forfait.
- Travel Horizons SRL est responsable de la bonne exécution de l'ensemble des prestations prévues au contrat.
- Vous disposez d'un point de contact (numéro d'urgence ou coordonnées) pour joindre l'organisateur pendant la durée du voyage.
- Vous pouvez céder votre contrat à une autre personne remplissant les mêmes conditions, moyennant un préavis raisonnable et, le cas échéant, des frais supplémentaires justifiés.
- Le prix du voyage ne peut être augmenté que dans les conditions strictement prévues par la loi (ex. : carburant, taxes, taux de change), avec un délai minimum de 20 jours avant le départ et dans la limite de 8 % du prix total. En cas de baisse des coûts, vous avez droit à une réduction correspondante.
- Vous pouvez résilier le contrat sans frais en cas de modification importante d'un élément essentiel du voyage (autre que le prix) ou si Travel Horizons SRL annule le voyage.
- Vous avez le droit de résilier le contrat sans frais avant le départ en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables qui affectent gravement la sécurité ou la sécurité au lieu de destination ou à proximité immédiate.
- Vous pouvez annuler à tout moment avant le départ en payant des frais d'annulation raisonnables et justifiés.
- En cas de problème pendant le voyage, Travel Horizons SRL doit vous proposer des solutions adaptées ou apporter une assistance.
- Vous avez droit à une réduction de prix ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services.
- En cas d'insolvabilité de Travel Horizons SRL, vos paiements seront remboursés et votre rapatriement sera garanti si le transport est inclus dans le forfait.
- Protection contre l'insolvabilité : Travel Horizons SRL sera couverte par le Fonds de Garantie Voyages (Avenue de la Métrologie 8, 1130 Bruxelles).